

Date de réception : 14/03/2022
 Date de début d'analyse : 16/03/2022
 Date de fin d'analyse : 17/03/2022
 Date d'édition : 17/03/2022

Désignation : AHEMR01 - Pastille menthe romarin et CBD

N° d'échantillon : 220314091

Type d'échantillon : Complément Alimentaire

Paramètre	Technique	Méthode	Résultat	Unité
CBD - Cannabidiol	HPLC-DAD	Méthode interne	4.493	mg/g
CBDA - Acide cannabidiolique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total CBD (CBD+CBDA)	HPLC-DAD	Méthode interne	4.493	mg/g
D9-THC - Delta9-Tetrahydrocannabinol	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
D9-THCA - Acide D9-Tetrahydrocannabinolique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total D9-THC (D9-THC+D9-THCA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBC - Cannabichromene	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBCA - Acide cannabichroménique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total CBC (CBC+CBCA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBDV - Cannabidivarine	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBDVA - Acide cannabidivarinique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total CBDV (CBDV+CBDVA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBG - Cannabigerol	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBGA - Acide cannabigerolique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total CBG (CBG+CBGA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBN - Cannabinol	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
CBNA - Acide cannabinoïque	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total CBN (CBN+CBNA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
THCV - Tetrahydrocannabivarine	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
THCVA - Acide tetrahydrocannabivarinique	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g
>>Total THCV (THCV+THCVA)	HPLC-DAD	Méthode interne	<0.050	mg/g

Pour le calcul du total, les formes acides respectives ont été multipliées par un facteur compris entre 0.867 et 0.878 pour obtenir leur équivalent en forme neutre.

Sébastien JEAN, Responsable
 Adjoint du Laboratoire de Chimie
 Analytique



< Seuil de quantification, Intf. : Interférence

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à analyse.

Les analyses sous traitées sont identifiées par le symbole (1). Les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole (2). Le laboratoire ne peut être tenu responsable des informations communiquées par le client.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.